

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 juin 2023

Sous la présidence de M. Patrick BECKER, Maire

Convocation du 02 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 20 heures 10, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BECKER, Maire. La séance était publique.

Membres présents : Patrick BECKER, Xavier DE LAZZER, Sonia GUILLET, Victor VICENTE, Carmen BOHN, Séverine GILLAIN, Thomas KLEIN, Bernard BUSCHMANN, Patrick THILL, Lise PRIORE, Michaël DAMASIO

Absents excusés : Didier LEFEVRE, Priscilla DORVEAUX, Lydie VALLY-WEBER, Marie-Claude WINCKEL

Procuration : Didier LEFEVRE donne procuration à Xavier DE LAZZER
Priscilla DORVEAUX donne procuration à Michaël DAMASIO
Lydie VALLY-WEBER donne procuration à Séverine GILLAIN
Marie-Claude WINCKEL donne procuration à Patrick BECKER

Secrétaire de séance : Lise PRIORE

Le quorum est atteint.

Préambule :

En préambule de la séance, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 mars 2023.

Ordre du jour :

- 1) Désignation des délégués pour l'élection des sénatoriales
- 2) Adhésion de 2 communes au SMIVU JOLIBOIS
- 3) Composition de la commission chasse
- 4) Révision de la part communale de la taxe d'aménagement
- 5) Délibération autorisant l'exécutif à solliciter et commander une subvention dans le cadre du programme FUS@E
- 6) Divers

2023-16 DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS (élections sénatoriales)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il y a lieu de désigner des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégués titulaires et suppléants à désigner pour la Commune de Kuntzig est de 6 (3 titulaires et 3 suppléants).

Le bureau électoral est composé :

- des deux conseillers municipaux les plus âgés : Bernard BUSCHMANN et Lise PRIORE
- des deux conseillers municipaux les plus jeunes : Thomas KLEIN et Michaël DAMASIO

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a des candidats.

En l'absence de candidatures exprimées lors de ce Conseil Municipal, une seule liste a été présentée :

Titulaires : - Patrick BECKER
- Priscilla DORVEAUX
- Xavier DE LAZZER

Suppléants : - Sonia GUILLET
- Didier LEFEVRE
- Séverine GILLAIN

Après un vote à bulletin secret, la liste présentée est élue A L'UNANIMITE.

Nombre de votes exprimés : 10 + 4 procurations et une abstention (Victor VICENTE étant de nationalité portugaise n'a pas le droit de participer au vote.)

2023-17 ADHESION DE 2 COMMUNES AU SMIVU JOLIBOIS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la demande d'adhésion des Communes de HAVANGE et HAUTE KONTZ au S.M.I.V.U. Fourrière du JOLIBOIS,

Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'UNANIMITE.

A noter que le coût par habitant de ce syndicat intercommunal est de 1€ par an par habitant.

2023-18 COMMISSION CHASSE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour la composition de la commission chasse qui siègera pour la procédure de renouvellement des baux de chasse.

Selon le droit local Alsace-Moselle, la commune, dans le cadre de son pouvoir d'administration du territoire de chasse, a la possibilité de donner en location le ou les lots de chasse communaux par convention de gré à gré, par appel d'offres ou par adjudication publique. Les baux de chasse ainsi consentis le sont pour une durée de 9 ans. La loi accorde un droit de priorité au locataire en place depuis au moins 3 ans.

La commission chasse a pour mission de répertorier la totalité des propriétaires de parcelles de chasse sur la commune. Chaque propriétaire de parcelle est indemnisé sous forme de droit de chasse en fonction de la superficie de sa parcelle qu'il doit réclamer à la commune. Les loyers peuvent soit leur revenir au prorata de leur droit foncier et de la contenance de leur terrain, soit être abandonnés à la commune dès lors que les propriétaires en ont exprimé la volonté à la majorité des deux tiers.

A cet effet, les propriétaires de parcelles de chasse seront contactés par courrier afin de recueillir leur accord pour renoncer à leur indemnisation au profit de la commune. Les fonds ainsi perçus par la commune seront consacrés à l'entretien des chemins et des haies.

Séverine GILLAIN et Lydie VALLY-WEBER s'étant portées candidates pour être membres de cette commission chasse ont suivi une formation.

Après consultation, sont nommés :

- M. Xavier DE LAZZER, en tant que représentant du Maire
- Mme Séverine GILLAIN
- Mme Lydie VALLY-WEBER

Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'UNANIMITE la composition de la commission chasse.

2023-19 REVISIONE DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, à la **majorité des membres présents** :

- De reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 % avec 11 membres du Conseil POUR et 4 procurations.
- D'exonérer la part communale de la Taxe d'aménagement pour les Déclarations Préalables relatives aux abris de jardin inférieurs à 20 m² avec 11 membres du Conseil POUR et 4 procurations.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2023-20 DELIBERATION AUTORISANT L'EXECUTIF A COMMANDER ET A SOLLICITER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FUS@E

Le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 25 novembre 2020 au groupement de commandes Fus@é « Faciliter les USages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites « clés en mains » et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour les écoles de la commune (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- de l'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Adopte ce point A L'UNANIMITE.

Fin de la séance à 21h50

POINTS D'INFORMATION

Monsieur le Maire fait part des remerciements exprimés par M. et Mme LESCURE pour la carte d'anniversaire qui leur a été remise par un membre du CCAS. A noter que cette initiative des cartes d'anniversaire a été suivie par d'autres communes.

Xavier DE LAZZER informe le Conseil des commandes passées :

- Plaquettes de peuplier pour un montant de 1.119,60€,
- Dépannage des tablettes pour l'école primaire pour un montant de 180 €
- Remplacement du détecteur de fumée de la cuisine de l'Hexagone pour un montant de 150,55€,
- Remplacement de l'automate de la chaufferie municipale en défaut : devis de 999,93€,
- Fleurs pour un montant de 1.106,30 €
- Fleurs pour l'école maternelle pour un montant de 117,50€.
- Passage LED rue des ponts et vieux château pour un montant de 13.861,61 €
- Reprise d'enrobés pour un montant de 10.703 €
- Travaux sur le réseau eau potable pour un montant de 1.450,19 €
- Installation d'une borne de propreté et achat de sachets détachables pour un montant de 1.200,96€
- Remplacement du filet pare-ballons du terrain de football pour un montant de 4.022,98€
- Gazon en rouleaux pour un montant de 1.771,75€
- Barrière tôle pour un montant de 3.582,48€
- Matériaux pour terrain de pétanque pour un montant de 3.400€
- Location d'un motoculteur pour un montant de 409,90€

Dans le cadre du lancement de la fusion des communautés d'agglomération Portes de France et Val de Fensch. Monsieur le Maire va participer à la prochaine réunion du Conseil Communautaire relative à la modification du périmètre des deux communautés d'agglomération qui se tiendra le 13 juin 2023.

Le Maire :

Patrick BECKER



La Secrétaire de séance :

Lise PRIORE

